

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2194

7 septembre 2013

### SOMMAIRE

21st Century Fox Luxembourg Finance S.à r.l. ....	105298	Colada LuxCo S.à r.l. ....	105309
4ess - ITELUX Sàrl ....	105276	Columbus III Ventures Investments S.A. ....	105310
Aberdeen Indirect Property Partners Active Soparfi ....	105276	Curzon Capital Partners II S.à r.l. ....	105310
Actrion S.à r.l. ....	105269	Dreamtower Holdings S.à r.l. ....	105308
Agfa HealthCare Luxembourg S.A. ....	105268	Dynamic Holding International S.à r.l. ..	105312
AlphaOne Management S.à r.l. ....	105272	Editions Phi ....	105296
Balkoon SA ....	105266	EFH Funds S.C.A., SICAV-SIF ....	105269
BARRELL Securities ....	105267	FS Management 3 S.à r.l. ....	105277
Base Investments Sicav ....	105267	Futuralux S.A. ....	105295
Bazilix S.A. ....	105267	Galba Holdings S.à r.l. ....	105276
Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) V S.A. ....	105266	Grand City Properties S.A. ....	105277
Bezons Jaures (Lux) S.à r.l. ....	105307	Green Mustang S.A. ....	105295
BGK Industrie S.A. ....	105307	Greenwich Data (project 9) S.à r.l. ....	105277
Bgold et Westfield, S.e.n.c. ....	105307	Grossglockner S.à r.l. ....	105277
BIGPOINT Sàrl and Co, SCS ....	105307	Grupo Leon S.à r.l. ....	105278
Blue Start 222 S.à r.l. ....	105266	International Paper Investments (Luxembourg) S.à r.l. ....	105308
Blummebuttek Manou s.à.r.l. ....	105307	Iron Ore Lux ....	105297
BR.E.F.I.-Brasil European Finance Investment S.A. ....	105308	Itaú SIF Fund of Funds ....	105298
Breteuil Strategies S.A. ....	105308	Morrison Holdings S.A. ....	105300
Burndy International Holdings S.à r.l. ...	105266	News Luxembourg Finance S.à.r.l. ....	105298
Carolus Investment Corporation S.A. S.P.F. ....	105309	New Street Global Real Estate Fund ...	105311
Carpets and International Textiles S.A. .	105311	Open Mind Management S.A. ....	105312
Carp's little Corner S.à r.l. ....	105309	Pacific Procurement Services (PPS), S.à r.l. ....	105300
Caudalie International S.à r.l. ....	105310	SB Securities S.A. ....	105267
CBS Luxembourg S.à r.l. ....	105310	Senior Assist International S.à r.l. ....	105268
C. & C. Chemicals and Colours S.A. ....	105266	Sphinx Luxco S.à r.l. ....	105268
CCP Acquisition I - End S.à r.l. ....	105310	TEMTEX S. A. & Cie. Gendrich Invest S.e.c.s. ....	105295
CCP Acquisition II - End S.à r.l. ....	105311	TEMTEX S. A. & Cie. Gendrich Invest S.e.c.s. ....	105296
Cervin Shipping S.A. ....	105312	TEMTEX S. A. & Cie. Klaus Richter Investition S.e.c.s. ....	105297
Colada HoldCo S.à r.l. ....	105309		

**Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) V S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 173.603.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

*Un membre du directoire*

Référence de publication: 2013098660/11.

(130120313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

---

**Blue Start 222 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 154.011.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098665/10.

(130120522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

---

**Burndy International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 21.502.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 154.690.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098669/10.

(130119743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

---

**Balkoon SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.657.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BALKOON SA

Société Anonyme

Référence de publication: 2013098670/11.

(130120052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

---

**C. & C. Chemicals and Colours S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 61.754.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013098701/12.

(130120799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

---

**BARRELL Securities, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 148.796.

La convention de domiciliation du siège social de la société anonyme BARRELL Securities, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B148796 sis à L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités, conclue en date du 9 septembre 2009, a été dénoncée ce jour avec effet immédiat.

Le 11 juillet 2013.

Pour FIDOMES S.A.

Référence de publication: 2013098672/11.

(130120248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

**Base Investments Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 82.127.

Le Rapport Annuel Révisé au 31 Mars 2013 et la distribution de dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 Juillet 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013098673/10.

(130120173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

**Bazilix S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.512.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013098676/9.

(130120064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

**SB Securities S.A., Société Anonyme de Titrisation.****Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 171.037.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 19 avril 2013:*

- Le mandat de Ernst & Young S.A. de 7, Rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Luxembourg, réviseur d'entreprise agréé de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Ernst & Young S.A. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014 statuant sur les comptes annuels de 2013.

- Le mandat de Mme. Heike Kubica, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mme. Heike Kubica prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014 statuant sur les comptes annuels de 2013.

- Le mandat de Mons. Erik van Os, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mons. Erik van Os prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014 statuant sur les comptes annuels de 2013.

Luxembourg, le 19 avril 2013.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2013100948/24.

(130122668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

**Sphinx Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 511.060,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 163.356.

Par résolutions circulaires signées en date du 20 juin 2013, les associés ont pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Fanny Him, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe A, avec effet au 21 juin 2013;
- acceptation de la démission de Robert Shaw, avec adresse professionnelle au 54, Jermyn Street, SW1Y 6LX Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant de classe B, avec effet au 21 juin 2013;
- nomination de Frédéric Salvadore, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe A, avec effet au 21 juin 2013 et pour une durée indéterminée;
- nomination de Stuart Hanbury, avec adresse professionnelle au 54, Jermyn Street, SW1Y 6LX Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant de classe B, avec effet au 21 juin 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Référence de publication: 2013100943/19.

(130122043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

**Senior Assist International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 137.860.316,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 165.943.

EXTRAIT

Il résulte du contrat de cession de parts sociales en date du 10 juillet 2013, que l'un des associés de la société, à savoir MILFIX S.à r.l., a cédé 90.000 de ses parts sociales à:

- Monsieur Maarten CLAERHOUT, domicilié Gentssesteenweg 27, B-8500 Kortrijk, Belgique.

Luxembourg, le 18 juillet 2013.

*Pour SENIOR ASSIST INTERNATIONAL S.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2013100937/15.

(130122141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

**Agfa HealthCare Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 74, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 128.194.

*Extrait de l'Assemblée Générale du 15 mai 2013*

L'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Les mandats d'administrateurs de Madame Martina GÖTZ, de Monsieur Frank MICHIELS et de Monsieur Tony Hans VANDEWYNGAERDE sont renouvelés jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en l'année 2014.

Le mandat de l'AUXILIAIRE DES P.M.E., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à LUXEMBOURG sous le numéro B30718, est renouvelé en qualité de commissaire aux comptes de la société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Pour extrait conforme

*Pour Agfa HealthCare Luxembourg S.A.*

Fiduciaire des P.M.E.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2013102923/20.

(130125537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

**EFH Funds S.C.A., SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 144.872.

—  
*Extrait des Résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 Juillet 2013*

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenu en date du 15 Juillet 2013, que KPMG Luxembourg a été réélu en sa qualité de réviseur d'entreprise de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour EFH Funds S.C.A., SICAV-SIF*

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Yann Foll / Luc Biever

Référence de publication: 2013102902/17.

(130124361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

---

**Actrion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 178.840.

—  
**STATUTS**

L'an deux mille treize, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

**ONT COMPARU:**

1.- Mr Alain FOUCOU, Directeur Général, né le 17 mai 1948, à Bone (Algérie), demeurant au 21 Hameau des Mûriers, F-31 650 Lauzerville, France,

2.- Mr Jean-Pierre MASSICOT, Président Directeur Général, né le 19 février 1953 à Toulouse (France), demeurant au 26 Château Banquet, CH-1202 Genève, Suisse

3.- Laminvest S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 120, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, immatriculée auprès du RCS de Luxembourg sous le n° B-143789,

Tous trois ici représentés par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de trois (3) procurations lui délivrées, lesquelles après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants ont, par leur mandataire, requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent:

**Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "ACTRION S.à r.l.".

**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et

toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut également:

- participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière;

- prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations;

- réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet;

- détenir des marques et brevets;

- réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

## **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à treize mille quarante euros (13.040,- EUR), représenté par mille trois cent quatre (1.304) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 8.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

## **Titre III. - Administration et gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

##### *Souscription et libération de parts sociales souscription*

Les statuts ainsi arrêtés, le comparant a souscrit les parts sociales comme

1.- Alain FOUCOU, préqualifié, six cent cinquante et une parts sociales . . . . .	651
2.- Jean-Pierre MASSICOT, préqualifié, six cent cinquante et une parts sociales . . . . .	651
3.- Laminvest S.à r.l., préqualifiée, deux parts sociales . . . . .	2
Total: mille trois cent quatre parts sociales . . . . .	1.304

##### *Libération*

Les parts sociales ont été libérées comme suit:

- 1.302 (mille trois cent deux) parts sociales ont été libérées en numéraire, de sorte que la somme de treize mille vingt euros (13'020,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément, et

- 2 (deux) parts sociales ont été libérées par un apport en nature d'une option de souscription d'achat sur les titres de ATT S.A. évaluée par les fondateurs à un montant de vingt euros (20,- EUR).

Preuve de l'existence de l'apport en nature a été donnée au notaire instrumentant, sur base du traité d'apport.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ 1.050,- EUR.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, l'associé, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- L'adresse du siège social est établie à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

2.- L'assemblée désigne comme gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Mr Alain FOUCOU, Directeur Général, né le 17 mai 1948, à Bone (Algérie), demeurant au 21 Hameau des Mûriers, F-31 650 Lauzerville, France, en qualité de co-gérant;

- Mr Jean-Pierre MASSICOT, Président Directeur Général, né le 19 février 1953 à Toulouse (France), demeurant au 26 Château Banquet, CH-1202 Genève, Suisse, en qualité de co-gérant;

- Mme Catherine ZOLLER, administrateur de sociétés, née à Arlon (Belgique) le 8 avril 1967, demeurant professionnellement au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, en qualité de co-gérant.

3.- La société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 juin 2013. Relation GRE/2013/2621. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2013102954/145.

(130125896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

### **AlphaOne Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 178.796.

#### — STATUTS

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE DIX-NEUF JUILLET.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg-ville (Grand-Duché de Luxembourg), intervenant en remplacement de Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Monsieur Serge Walid SARKIS, administrateur de sociétés, né à Beyrouth (Liban) le 14 septembre 1969, demeurant au House B - 5, Mont Austin Road, The Peak, Hong-Kong SAR,

ici représenté par Madame Christel Detrembleur, employée privée, demeurant professionnellement au 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg,

en vertu d'une procuration signée sous seing privé, donnée à Hong-Kong le 16 juillet 2013.

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont les statuts sont établis comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup> - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient, comme, entre autres, l'octroi de prêts, de garanties ou de sûretés de toute forme que ce soit, à l'égard de ses propres obligations ou de celles de toute autre société du groupe et des dettes.

La Société pourra également prêter divers services de conseil, d'analyses, de support et soutiens techniques, et autres prestations administratives et financières au bénéfice de ses filiales et autres entités du même groupe d'entreprises.

Sauf par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut également (i) emprunter sous toute manière ou forme en émettant des obligations, billets à ordre, titres et certificats aux fins énumérées dans les paragraphes précédents (ii) accorder des sûretés sur tout ou partie des actifs de la Société en rapport avec et pour les fins mentionnées dans les paragraphes précédents et (iii) conclure des accords en rapport avec les objets figurant dans les paragraphes précédents.

Finalement, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, techniques, financières ou autres liées directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de «AlphaOne Management S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social est établi à Windhof dans la commune de Koerich.

Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés statuant selon les prescriptions relatives aux modifications statutaires.

Par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, la Société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Dans l'hypothèse où le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00-) chacune.

**Art. 7.** Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 24 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, proportionnellement au nombre de parts sociales existantes.

**Art. 9.** La Société ne reconnaîtra qu'un seul associé par part sociale de la Société. En cas d'indivision ou de nue-propiété et d'usufruit, la Société pourra suspendre l'exercice des droits dérivant de la ou des parts sociales concernées jusqu'au moment où une personne aura été désignée pour représenter les indivisaires ou nu-proprétaires et usufruitiers, vis-à-vis de la Société.

Les parts sociales de la Société sont nominatives.

### **Art. 10.** (a) Cessibilité entre associés

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, soit entre vifs soit pour cause de mort.

### (b) Cession entre vifs à des tiers - agrément préalable requis

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des tiers qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

### (c) Cession pour cause de mort

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Dans le cas de l'alinéa précédent, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Elles ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été notifiées à la Société ou acceptées par elle con conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

### (d) Dispositions générales

Les notifications, significations et demandes prévues au présent article seront valablement faites, soit par acte extrajudiciaire, soit par lettre recommandée avec accusé de réception, soit par remise directe contre reçu délivré par le destinataire.

**Art. 11.** Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour vérification. Ce registre contient toute l'information requise par la Loi. Des certificats d'enregistrement peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

**Art. 12.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de la faillite ou de la déconfiture de l'associé unique ou d'un des associés.

## **Titre III. - Gérance**

**Art. 13.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Ils sont nommés et susceptibles d'être révoqués ad nutum par les associés de la Société.

**Art. 14.** Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet sous réserve du respect des termes des présents statuts.

Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement représentée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux gérants.

**Art. 15.** L'assemblée des associés peut désigner parmi les membres du conseil de gérance un président. A défaut d'une telle désignation par l'assemblée des associés, le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu spécifié dans l'avis de convocation de la réunion.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et toutes les réunions du conseil de gérance mais, en son absence, les associés ou les gérants pourront nommer un autre gérant en tant que président pro tempore par vote à la majorité des présents à cette assemblée ou à cette réunion.

**Art. 16.** Le conseil de gérance pourra de temps à autre nommer des fondés de pouvoir qu'il considère nécessaires au fonctionnement et à la gestion de la Société. Une telle nomination peut être révoquée à tout moment par le conseil de gérance. Les fondés de pouvoir ne doivent pas être des gérants ou des associés de la Société. Les fondés de pouvoir nommés, à moins que les présents Statuts n'en disposent autrement, auront les pouvoirs et les obligations qui leur seront accordés par le conseil de gérance.

**Art. 17.** L'avis de convocation aux réunions du conseil de gérance devra être transmis à tous les gérants, par écrit ou par e-mail ou par fax ou tout autre moyen électronique pouvant prouver l'existence de cet avis, au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, sauf cas d'urgence, dont la nature devra être spécifiée dans l'avis de convocation de la réunion. Les gérants pourront renoncer à recevoir un avis de convocation en donnant leur consentement par écrit ou par télégramme, e-mail ou fax ou tout autre moyen électronique pouvant prouver le consentement de chaque gérant. Un avis de convocation séparé n'est pas requis pour chaque réunion tenue aux heures et lieu spécifiés dans un programme adopté antérieurement par résolution du conseil de gérance. Aucun avis de convocation préalable ne sera non plus requis dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renoncent aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les gérants du conseil de gérance.

**Art. 18.** Les réunions du conseil de gérance peuvent se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective aux réunions. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

**Art. 19.** Le conseil de gérance ne pourra délibérer valablement que si la majorité des membres sont présents ou représentés. Les décisions seront prises à la majorité de vote des gérants présents ou représentés à la réunion. Dans l'hypothèse où lors d'une réunion, le nombre des votes pour et contre une résolution est égal, le président aura un vote prépondérant.

**Art. 20.** Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par le président du conseil.

**Art. 21.** Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

**Art. 22.** De plus, tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

**Art. 23.** Chacun des gérants pourra recevoir à titre de rémunération de son travail et en compensation de la responsabilité attachée à la gestion, un traitement fixe ou proportionnel, ou à la fois fixe et proportionnel, dont le montant et les modalités de paiement seront déterminés par décision collective ordinaire des associés.

**Art. 24.** Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société. Ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

#### **Titre IV. - Assemblée générale des associés**

**Art. 25.** Chaque associé peut prendre part aux décisions collectives ou aux assemblées générales des associés, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé a les droits de vote qui correspondent au nombre de parts qu'il détient. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale

Les décisions collectives ou résolutions des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux dispositions de la Loi. Néanmoins le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité des voix des associés.

Dans l'hypothèse et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives autrement prises en assemblée générale peuvent être valablement adoptées par résolutions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte des résolutions écrites ou des décisions à prendre expressément formulés et donnera son vote par écrit.

**Art. 26.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

**Art. 27.** A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés, l'assemblée générale annuelle des associés se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise dans la ville de Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mercredi du mois de juin à 14 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil constate objectivement que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

#### **Titre V. - Exercice social**

**Art. 28.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

#### **Titre VI. - Distribution des profits**

**Art. 29.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 30.** Le bénéfice brut de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et autres dépenses, constitue le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 31.** Des dividendes pourront être distribués en conformité avec et dans la forme et les conditions prescrites par la Loi.

**Art. 32.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- un état comptable ou inventaire ou un rapport est dressé par le Conseil de Gérance;
- il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.

#### **Titre VII. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 33.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés dont les pouvoirs et la rémunération seront déterminées par les associés.

**Art. 34.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont applicables.

#### **Titre VIII. - Dispositions générales**

**Art. 35.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les Statuts, il est fait référence à la Loi.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2013.

Dans le respect de la législation en la matière, des acomptes sur dividendes pourront être versés pendant le premier exercice social de la Société.

##### *Souscription - Libération*

L'intégralité des parts sociales a été souscrite et libérée par l'Associé Unique, Monsieur Serge Walid Sarkis, précité,

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Assemblée Générale Extraordinaire:*

Présentement, l'associé unique de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, a pris les décisions suivantes:

1) est nommé à la fonction de gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Nicolas SARKIS, administrateur de sociétés, demeurant au 28, Old Brompton Road, Flat 1145, London SW7 3SS, UK.

2) le siège social de la Société est fixé au 9, route des Trois Cantons, L-8399 Windhof, Commune de Koerich.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.100.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénoms, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DETREMBLEUR, R. ARRENSDORFF.

Enregistré à Redange/Attert, le 22 juillet 2013. Relation: RED/20131232. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur ff. (signé): M. ELS.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 22 juillet 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013102928/227.

(130125136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

**Aberdeen Indirect Property Partners Active Soparfi, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 124.153.

*Extrait des résolutions de l'actionnaire unique tenue au siège social le 28 June 2013*

L'actionnaire unique (l'«Actionnaire») a décidé:

- de renouveler le mandat de Ernst & Young en tant que de Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société pour une période d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour extrait sincère et conforme

BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg

Référence de publication: 2013102917/13.

(130125620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

**4ess - ITELUX Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9944 Beiler, 1, Hasselt.

R.C.S. Luxembourg B 89.195.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013102887/10.

(130124134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

**Galba Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue J.F. Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 167.279.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 22 juillet 2013*

1. Monsieur Pedro FERNANDES DAS NEVES, administrateur de sociétés, né à Lisbonne (Portugal), le 15 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5c, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

2. Madame Jennifer BROWN, administrateur de sociétés, née à Cincinnati (Etats-Unis d'Amérique), le 22 mai 1974, demeurant professionnellement à CA 94104 San Francisco, Etats-Unis d'Amérique, 345, California Street, Suite 3300, a été nommée comme gérante de catégorie A pour une durée indéterminée.

3. Monsieur Yoav MAGEN a été révoqué de son mandat de gérant de catégorie A.

4. Monsieur Richard A. HUROWITZ a été révoqué de son mandat de gérant de catégorie A.

Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Galba Holdings S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013104164/20.

(130126284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

---

**Greenwich Data (project 9) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 155.577.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013104173/10.

(130126166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

---

**Grand City Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 165.560.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 juillet 2013

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013104172/11.

(130126060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

---

**Grossglockner S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.722.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Samuel Haas.

Référence de publication: 2013104174/10.

(130126374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

---

**FS Management 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: NOK 5.252.400,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 168.225.

Il résulte de cessions de parts sociales de la Société en date du 3 juillet 2013 que:

- Norman Thomas Richard a transféré avec effet immédiat 196 parts sociales de la Société à FS Invest S.à r.l., qui détient désormais 11,577 parts sociales de la Société;
- Yann Francois Daniel Coleou a transféré avec effet immédiat 460 parts sociales de la Société à FS Invest S.à r.l., qui détient désormais 11,577 parts sociales de la Société;
- Christi Ann Rohmer a transféré avec effet immédiat 954 parts sociales de la Société à FS Invest S.à r.l., qui détient désormais 11,577 parts sociales de la Société;

- Dean Campbell a transféré avec effet immédiat 669 parts sociales de la Société à FS Invest S.à r.l., qui détient désormais 11,577 parts sociales de la Société;

- Lars Michael Folkmann a transféré avec effet immédiat 888 parts sociales de la Société à FS Invest S.à r.l., qui détient désormais 11,577 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FS Management 3 S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2013104158/23.

(130126884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

**Grupo Leon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 178.879.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth day of June.

Before Maitre Francis Kessler, notary public residing at 5, rue Zenon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appear:

Lux 11 S.a r.l., a private limited company organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, under the process of registration with the Trade and Companies Register of Luxembourg ("Lux 11");

Dafmex S.a r.l., a private limited company organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, under the process of registration with the Trade and Companies Register of Luxembourg ("Dafmex");

Golelux S.a r.l., a private limited company organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, under the process of registration with the Trade and Companies Register of Luxembourg ("Golelux"); and

Caspad S.à r.l. a private limited company organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, under the process of registration with the Trade and Companies Register of Luxembourg ("Caspad");

Here duly represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of proxies given under private seal.

The before said proxies, being initialled "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity of which they act, have requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée" which such parties declare to incorporate.

**Name - Object - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

**Art. 2.** The Company's name is "Grupo Leon S.à r.l.".

**Art. 3.** The Company's object is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its object.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

#### Capital - Share

**Art. 8.** The Company's share capital is set at EUR 7,790,000 (seven million seven hundred and ninety thousand Euros), represented by 7,790,000 (seven million seven hundred and ninety thousand) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

**Art. 10.** Each share confers an identical right to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of shares in issue.

**Art. 11.** The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

#### Transfer of shares

**Art. 12.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting and subject to the provisions of articles 13, 14 and 15 below.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

**Art. 13. Pre-emptive Right.** Any shareholder wishing to transfer all or part of his or its shares to a third party shall give a notice to the other shareholders (the "Notified Shareholders") of the details of the contemplated transfer no later than forty-five (45) business days before the date contemplated for such transfer (the "Transfer Notice") and shall simultaneously send a copy of the Transfer Notice to the Company.

The Transfer Notice shall include a copy of the third party offer, dated and signed by such third party (the "Offer"), which must be serious and bona fide and shall at least specify:

- information about the third party: name, first name, profession, nationality and residence (if a natural person), corporate name, registered office, Trade and Companies Register number, main activity (if a legal person);
- the number of shares that are intended to be transferred (the "Offered Shares");
- the consideration per Offered Share offered by the third party (or, in the case of a transfer without cash consideration, the value proposed by the third party per Offered Share) (the "Consideration");
- the date contemplated for the transfer of the Offered Shares;
- any other conditions of the Offer (contemplated payment date, and other conditions governing the payment of the price, if any).

The Notified Shareholders shall be entitled to purchase the Offered Shares in lieu and place of the third party under the same terms and conditions as those applicable to the Offer (the "Pre-emptive Right") provided that the Offer, in particular the Consideration, is bona fide.

Unless otherwise provided, any Notified Shareholder wishing to exercise the Pre-emptive Right (a "Pre-emptor") shall give notice to the Company of his or its decision to exercise the Pre-emptive Right (the "Pre-emption Notice"), within a maximum of thirty-nine (39) business days following the Transfer Notice (the "Deadline").

A copy of the Pre-emption Notice shall be delivered to the transferring shareholder simultaneously. Any Notified Shareholder that does not send a Pre-emption Notice within that ten (10) business days period shall be deemed to have rejected the Offer.

The Pre-emption Notice shall specify the number of Offered Shares the Pre-emptor is willing to acquire, it being specified that each Pre-emptor is, in the Pre-emption Notice, entitled to pre-empt a maximum number of Offered Shares proportionate to the number of shares such Pre-emptor holds in the capital of the Company (the Offered Shares not being taken into consideration).

Within four (4) business days from the Deadline, the Company shall send to all Pre-emptors as well as the transferring shareholder a copy of all the Pre-emption Notices and the number of Offered Shares that have not been pre-empted, if any (the "Outstanding Shares") (the "Notice of Outstanding Shares").

The Pre-emptors shall be entitled to pre-empt the Outstanding Shares. Any Pre-emptor wishing to pre-empt all or part of the Outstanding Shares shall notify the Company of the number of Outstanding Shares such Pre-emptors is willing to acquire (the "Additional Pre-emption Notice") within five (5) business days from the Notice of Outstanding Shares having been served by the Company (the "Deadline 2").

If two or more Pre-emptors have notified an Additional Pre-emption Notice and the aggregate number of the Outstanding Shares the Pre-emptors are willing to acquire according to the Additional Pre-emption Notices is greater than the number of the Outstanding Shares, the number of the Outstanding Shares allocated to each Pre-emptor shall be in proportion to the ratio of the number of shares held on the date of the Transfer Notice by each such Pre-emptor to the total number of shares held on the date of the Transfer Notice by all Pre-emptors who have notified an Additional Pre-emption Notice. It is specified that if the number of shares that should be allocated to a Pre-emptor totals a whole amount with a fractional number less than or equal to 0.5 inclusive, it shall be rounded down the lesser whole amount of shares and if the number of shares that should be allocated to a Pre-emptor totals a whole amount with a fractional number greater than 0.5, it shall be rounded up to the greater whole amount of shares.

If the aggregate number of pre-empted shares (whether by Pre-emption Notice or Additional Pre-emption Notice) is less than the number of Offered Shares:

- the Offered Shares duly pre-empted shall be transferred to the Pre-emptors on the terms and conditions of the Offer; and
- the transferring shareholder may proceed to the transfer of the non pre-empted Outstanding Shares to the third party on the initial terms and conditions of the Offer.

**Art. 14. Tag Along Right.** If a shareholder or several shareholders acting together contemplate(s) the transfer of all or part of their shares (the "Transferring Shareholder(s)"), which would, if carried-out, result in one or several third parties acquiring more than fifty percent (50%) of the shares issued by the Company (the "Sale of Control"), they shall cause the third parties (or one of them) to make an offer (the "Tag Along Offer") to all other shareholders in order to acquire all the shares they hold in the Company, for a price per share equal to the price per share to be paid by the third parties in the contemplated Sale of Control (the "Tag Along Price"). If the third parties fail to make a Tag Along Offer to all other Parties, the contemplated Sale of Control shall not be carried out.

The Tag Along Offer shall be given by the Transferring Shareholder(s) to the other shareholders by written notice (the "Tag Along Notice") no later than 30 (thirty) business days before the date set for the Sale of Control. The Tag Along Notice shall at least set out:

- information about the third parties: name, first name, profession, nationality and residence (if a natural person), corporate name, registered office, Trade and Companies Register number, main activity (if a legal person);
- the number of shares to be transferred in the Sale of Control;
- the Tag Along Price per share offered by the third parties, which shall be in cash and be equal to the price per share agreed with the third parties for the Sale of Control;
- the date contemplated for the Sale of Control; and
- any other conditions of the Tag Along Offer (date on which the Tag Along Price shall be paid and any other terms and conditions of payment of the Tag Along Price).

Each Notified Shareholder shall be entitled to request the transfer of his or its shares to the third parties under the conditions set out below (the "Tag Along Right").

Any Notified Shareholder wishing to accept the Tag Along Offer (the "Accepting Shareholder") shall notify the Transferring Shareholder(s) of his acceptance (the "Tag Along Acceptance Notice") within ten (10) business days as from the Tag Along Offer Notice having been served. Any Notified Shareholder that does not send a Tag Along Acceptance Notice

within that ten (10) business days period shall be deemed to have rejected the Tag Along Offer. The Acceptance Notice shall specify the number of shares the Accepting Shareholder holds. A copy of the Tag Along Acceptance Notice shall be sent to the Company for information. A copy of the Tag Along Acceptance Notices shall be sent by the Transferring Shareholder(s) to the third party. A copy of the Tag Along Acceptance Notices shall be sent by the Company to any other shareholder who so requests.

A Notified Shareholder may only exercise the Tag Along Right for all the shares it holds at that time.

In the event a Tag Along Acceptance Notice is notified, the shares of the Accepting Shareholder shall be transferred on the date and on the terms and conditions set forth in the Tag Along Offer. If for any reason the Sale of Control does not come into effect, the transfer of the shares of the Accepting Shareholder shall not become effective.

The Pre-emptive Right shall not apply to the transfer of shares made within a Sale of Control and made as a consequence of the Tag Along Right.

**Art. 15. Drag Along Right.** If shareholders holding more than seventy percent (70%) of the shares of the Company (the "Majority Shareholders"), are willing to accept an opportunity to transfer the entire capital of the Company to one or several third parties (the "Sale of Capital"), the Majority Shareholders acting together may request all other shareholders (the "Other Shareholders") to sell and transfer all their shares to the third party/ies under the same terms and conditions as agreed with the said third party/ies (the "Drag Along Right").

The Majority Shareholders may exercise the Drag Along Right by giving written notice to that effect to all Other Shareholders (the "Drag Along Notice"), with a copy delivered to the Company, no later than 30 (thirty) business days before the date contemplated for the Sale of Capital. The Drag Along Notice shall be signed by all Majority Shareholders and shall at least set out:

- information about the third party/ies: name, first name, profession, nationality and residence (if a natural person), corporate name, registered office, Trade and Companies Register number, main activity (if a legal person);
- the consideration payable per share (the "Drag Along Price"), which shall be in cash and be equal to the price per share agreed with the third parties for the Sale of Capital;
- the date contemplated for the Sale of Capital; and
- any other conditions agreed with the third parties for the Sale of Capital (date on which the Drag Along Price shall be paid and any other terms and conditions relating to the payment of the Drag Along Price).

The conditions for the Sale of Capital, in particular the Drag Along Price, shall be bona fide.

Unless otherwise provided, if a Drag Along Notice is served, completion of the transfer of the shares shall take place on the date and under the conditions stipulated for the Sale of Capital and set forth in the Drag Along Notice.

The Pre-emptive Right and the Tag Along Right shall not apply to the transfer of shares made within a Sale of Capital and made as a consequence of the Drag Along Right.

**Art. 16.** The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

### Management

**Art. 17.** The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers which will be composed of (i) four (4) class A manager(s) (a "Class A Manager") and (ii) two (2) class B manager(s) (a "Class B Manager"). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The Class A Managers shall be appointed by the general meeting of the shareholders under the following conditions:

- one (1) Class A Manager shall be appointed from among a list to be proposed by Lux 11;
- one (1) Class A Manager shall be appointed from among a list to be proposed by Dafmex;
- one (1) Class A Manager shall be appointed from among a list to be proposed by Golelux; and
- one (1) Class A Manager shall be appointed from among a list to be proposed by Caspad.

The Class B Managers shall be appointed by the general meeting of the shareholders from among the list proposed by the shareholders.

The remuneration of the manager(s) shall be determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be), shall also determine the duration of the mandates of the manager(s) and if several managers have been appointed, their quality as either a Class A Manager or a Class B Manager.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

In the event a manager ceases from his office for whatever reasons, a new manager of the same class will be appointed, in the same conditions as above, for the remaining term of office of the leaving manager by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be).

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any Class A Manager together with the signature of any Class B Manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 18.** In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among the Class A Managers a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two 2 business days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

Any manager may represent one or more managers of any class.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented including at least (i) four (4) Class A Managers and (ii) one (1) Class B Manager.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto, including at least three (3) Class A Managers, except for the following resolutions, which shall be approved by at least 5 Managers including at least four (4) Class A Managers present or duly represented:

- any resolution or proposal to the general meeting in connection with issuances of shares, and modification of the rights and obligations attached to the shares, and, more generally, the issuance of any security or instrument, whether or not representing the Company's share capital;

- any resolution or proposal to the general meeting to amend the share capital of the Company, including by way of reduction, amortisation, repurchase of shares, modification of the nominal value of the shares, split or merging of the shares, creation of shares categories or amendment of the rights attached to the shares;
- any resolution or proposal to the general meeting to declare and pay dividends (including interim dividends) or to allocate reserves to the capital or to any other account (including any share premium);
- proposal to the general meeting to amend the articles of association, in particular the corporate object of the Company, or to resolve the merger, amalgamation, demerger (whether partial or not), liquidation or winding-up of the Company;
- making of any loan or borrowing arrangement (including bond issues), credit facilities, and, more generally, any commitment, security, pledge, guarantee or granting of security on the company's assets;
- any resolution or proposal to confer to any business bank or other person any mandate or instruction in the view of selling the Company or to have the Company's shares listed on a regulated market or securities exchange;
- the initiation or settlement of any litigation with a potential impact above EUR 100,000; and
- acquisition or transfer of any participation held in the share capital of any company, partnership or entity of any kind, business or real estate assets, except for the initial investment to be made in a German partnership already approved by the founders of the Company as it is the main purpose for which the Company has been incorporated and which shall take place in the course of the month of May or June 2013 or as soon as practicable thereafter and
- the granting of an ad hoc power of attorney to a non-manager to enact any transfer of ownership on behalf of the Company.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

**Art. 19.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

### **General meetings of shareholders**

**Art. 20.** In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

**Art. 21.** General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) business days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) business days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders, either at first or subsequent meetings, are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

Any resolutions relating to the following matters which shall require the prior approval of the shareholders representing seventy percent (70%) of the capital (it being specified that for the changes in the articles of association, a majority of the number of shareholders representing at least three-quarter of the voting rights will be required):

- declaration and payment of any dividends (including interim dividends) or other distributions to shareholders (by way of repayment or in any other manner) allocation of reserves to the capital or to any other account (including any share premium);

- any change in the articles of association including (i) any issuance of new shares or of other financial instruments and any modification in the rights and obligations attached to the shares, provided that such resolutions are of the competence of general meetings pursuant to the provisions of the Law and (ii) any resolution to modify the Company's share capital, in particular by way of reduction, amortisation, repurchase of shares, amendment of the nominal value of the shares, split or merging of the shares, creation of shares categories or amendment of the rights attached to the shares;

- any change in the corporate object of the Company;

- merger, amalgamation, demerger (whether partial or not), liquidation or winding-up of the Company;

- any change in the name or legal form of the Company; and

- the granting of an ad hoc power of attorney to a non-manager to enact any transfer of ownership on behalf of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

#### **Financial year - Balance sheet**

**Art. 22.** The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

**Art. 23.** Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 24.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen business days preceding the annual general meeting of shareholders.

#### **Supervision of the company**

**Art. 25.** If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

#### **Dividend - Reserves**

**Art. 26.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 27.** Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

#### **Issuance of securities - Anti-dilution**

**Art. 28.** If the Company contemplates the issue of further shares in favour of one or more third parties (a "Share Issuance"), it shall give notice to all shareholders of the contemplated Share Issuance (the "Anti-Dilution Notice"), which shall at least specify:

- the main features and conditions of the contemplated Share Issuance, in particular the type of shares to be issued;
- information about the third party/ies interested in subscribing all or part of the shares: name, first name, profession, nationality and residence (if a natural person), corporate name, registered office, Trade and Companies Register number (if a legal person);
- the number of shares the third party/ies intent to subscribe (the "New Third Party Shares");
- the subscription price per share (the "Subscription Price");
- the date contemplated for the Share Issuance; and
- time limits for subscribing the shares.

The shareholders shall be entitled but not obliged to subscribe to new shares in the Company, to be issued in addition to the New Third Party Shares (the "Subscription Right").

The maximum number of shares a shareholder shall be entitled to subscribe according to the Subscription Right shall be in proportion to the ratio of the total number of shares held by each such shareholder to the total number of shares issued by the Company at the time of the Anti-Dilution Notice. It is specified that if the number of shares that a shareholder shall be entitled to subscribe totals a whole amount with a fractional number less than or equal to 0.5 inclusive, it shall be rounded down the lesser whole amount of shares and if the number of shares that a shareholder shall be entitled to subscribe totals a whole amount with a fractional number greater than 0.5, it shall be rounded up to the greater whole amount of shares.

A shareholder wishing to exercise the Subscription Right shall, at any time within five (5) business days following the Anti-Dilution Notice, inform the Company of his or its decision to exercise his or its Subscription Right, mentioning the number of shares he or it wishes to subscribe (the "Subscription Notice"). The Company shall send a copy of the Subscription Notice to any shareholder who so requests.

In the case of a Share Issuance, the number of new shares issued shall be equal to the number of New Third Party Shares added to the number of shares to be created by virtue of the Subscription Notices, if any, notified by the shareholders.

#### **Winding-up - Liquidation**

**Art. 29.** The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

**Art. 30.** The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

#### **Applicable law**

**Art. 31.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

##### *Transitory measures*

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2013.

##### *Subscription - Payment*

The appearing parties hereby declare to subscribe to the 7,790,000 (seven million seven hundred and ninety thousand) shares issued by the Company as follows:

- Lux 11 S.à r.l., prenamed, subscribes to 2,335,000 (two millions three hundred thirty five thousand) shares;

- Dafmex S.à r.l., prenamed, subscribes to 2,335,000 (two millions three hundred thirty five thousand) shares;
- Golelux S.à r.l., prenamed, subscribes to 2,335,000 (two millions three hundred thirty five thousand) shares;
- Caspad S.à r.l., prenamed, subscribes to 785,000 (seven hundred and eighty five thousand) shares.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of EUR 7,790,000 (seven million seven hundred and ninety thousand Euros) is at the disposal of the Company.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about four thousand euro (EUR 4,000.-).

#### *Resolutions of the shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Are appointed as Class A Managers:

- Stefan Franz Anton Hromatka, residing at calle Cordillera Himalaya 150, Col. Cumbres del Campestre, 37128 Leon Guanajuato, Mexico;
- Roberto Francisco Plasencia Torres, residing at Roble 204 Col. Club Campestre, 37120 Leon Guanajuato, Mexico;
- Agustin Gonzalez Campillo, residing at Alamo 301, Villas del Club Camp, 37120 Leon, Guanajuato, Mexico; and
- David Cashat Padilla, residing at Villa de Guadalupe 202 Campestre, 37129 Leon Guanajuato, Mexico.

The Class A Managers shall serve for an undetermined duration.

2) Are appointed as Class B Managers:

- Habiba Boughaba, with professional address at 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and
- Renaud Labye, with professional address at 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The Class B Managers shall serve for an undetermined duration.

According to article 17, the Company shall be bound by its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any Class A Manager together with the signature of any Class B Manager.

3) The Company shall have its registered office at 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed has been signed in Esch-sur-Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française**

L'an deux mille treize, le douzième jour de juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence demeurant 5, rue Zénon Bernard, L-4030, Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaissent:

Lux 11 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du registre de commerce de Luxembourg («Lux 11»);

Dafmex S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du registre de commerce de Luxembourg («Dafmex»);

Golelux S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du registre de commerce de Luxembourg («Golelux»);

Caspad S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du registre de commerce de Luxembourg («Caspad»);

Ici représentées par Madame Sofia Da Chao, clerc de notaire, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu de procurations sous seing privé à lui délivrées.

Lesdites procurations, paraphées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, agissant en cette qualité, ont requis du notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts (les «Statuts») comme suit:

### **Dénomination - Objet - Siège - Durée.**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «loi sur les sociétés commerciales»).

**Art. 2.** La dénomination de la société sera «Grupo Leon S.à r.l.».

**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises par la loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas).

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

### **Capital - Parts sociales**

**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 7.790.000 (sept millions sept cent quatre vingt dix mille Euros) représenté par 7.790.000 (sept millions sept cent quatre vingt dix mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

**Art. 10.** Chaque part sociale confère un droit identique à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales en circulation.

**Art. 11.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul détenteur par part sociale.

### Cession de parts sociales

**Art. 12.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et sous réserve des dispositions des articles 13, 14 et 15 ci-dessous.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

**Art. 13. Droits de Prémption.** Chaque associé envisageant de transférer tout ou partie de ses parts sociales à un tiers devra notifier aux autres associés (les «Associés Notifiés»), au moins quarante-cinq (45) jours-avant la date envisagée du transfert, les détails du transfert envisagé (la «Notification d'Offre»). Une copie de la Notification d'Offre sera envoyée simultanément à la Société.

La Notification d'Offre devra comporter une copie de l'offre du tiers (l'«Offre»), datée et signée par ce tiers, qui devra être sérieuse et de bonne foi, et qui devra au moins contenir les indications suivantes:

- informations sur le(s) tiers: nom, prénom, profession, nationalité et domicile, (si personne physique), dénomination sociale, siège social, numéro de RCS, activité (si personne morale);
- nombre de parts sociales dont le transfert est envisagé (les «Parts sociales Offertes»);
- prix proposé par le tiers par Part sociale Offerte (ou, en cas de transfert sans contrepartie en numéraire, valeur proposée par le tiers par part sociale Offerte) (le «Prix de Cession»);
- date envisagée du transfert des Parts sociales Offertes;
- autres conditions de l'Offre (date de paiement du prix et autres conditions éventuelles relatives au paiement du prix).

Les Associés Notifiés auront le droit d'acquérir les Parts sociales Offertes en lieu et place du tiers, aux mêmes conditions que celles de l'Offre (le «Droit de Prémption»), à condition que l'Offre, en particulier le Prix de cession, soit de bonne foi.

Sauf dispositions contraires, chaque Associé Notifié souhaitant exercer son Droit de Prémption (l'«Associé Prémpteur») devra notifier à la Société, sa décision d'exercer son Droit de Prémption la «Notification de Prémption»), dans un délai maximum de trente-neuf (39) jours ouvrables suivant la Notification d'Offre (la «Date Limite»).

Une copie de la Notification de Prémption sera envoyée à l'associé cédant. Tout Associé Notifié n'ayant pas envoyé de Notification de Prémption dans ce délai de dix (10) jours ouvrables sera réputé avoir rejeté l'Offre.

La Notification de Prémption doit indiquer le nombre de Parts sociales Offertes que l'Associé Prémpteur souhaite préempter, étant précisé que chaque Associé Prémpteur, dans la Notification de Prémption, pourra préempter au maximum un nombre de parts sociales Offertes proportionnel au nombre de parts sociales que cet Associé Prémpteur détient dans le capital de la Société (déduction faite des Parts sociales Offertes).

Dans les quatre (4) jours ouvrables de la Date Limite, la Société notifiera à tous les Associés Prémpteurs ainsi qu'à l'associé cédant une copie des Notifications de Prémption, avec indication du nombre de Parts sociales Offertes non préemptées le cas échéant (les «Parts sociales Restantes») (la «Notification des Parts sociales Restantes»).

Les Parts sociales Restantes pourront être préemptées par les Associés Prémpteurs qui le souhaitent. Tout Associé Prémpteur qui souhaite préempter tout ou partie des Parts sociales Restantes devra notifier sa décision à la Société, dans un délai de cinq (5) jours à compter de la Notification des Parts sociales Restantes (la «Date Limite 2»), et devra indiquer le nombre de Parts sociales Restantes qu'il souhaite préempter (la «Prémption Additionnelle»).

Si deux ou plusieurs Associés Prémpteurs ont notifié une Prémption Additionnelle et que le nombre de Parts sociales Restantes faisant l'objet des Prémptions Additionnelles est supérieur au nombre de Parts sociales Restantes, le nombre de Parts sociales Restantes attribué à chacun sera proportionnel au nombre de parts sociales détenues par cet Associé Prémpteur à la date de la Notification d'Offre par rapport au nombre total de parts sociales détenues par l'ensemble des Associés Prémpteurs ayant notifié une Prémption Additionnelle.

Il est précisé que si le nombre de parts sociales devant être affecté à un Prémpteur s'élève à un montant total avec un nombre fractionnaire inférieur ou égal à 0,5 inclus, il doit être arrondi au montant total de parts sociales le moins important et si le nombre de parts sociales devant être affecté à un Prémpteur s'élève à un montant total avec un nombre fractionnaire supérieur à 0,5, il doit être arrondi au montant de parts sociales le plus important.

Si le nombre total des parts sociales préemptées (que ce soit par Notification de Prémption ou Prémption Additionnelle) est inférieur au nombre des Parts sociales Offertes:

- le transfert aux Associés Prémpteurs, des Parts sociales Offertes dûment préemptées se fera aux conditions de l'Offre; et
- l'associé cédant peut transférer les Parts sociales non préemptées au Tiers suivant les conditions initiales de l'Offre.

**Art. 14.** Droit de Sortie Conjointe en cas de Cession de Contrôle («tag along»)

Si un ou plusieurs associés envisage(nt) de transférer tout ou partie de leurs parts sociales, à un ou plusieurs tiers de sorte que, si le transfert était réalisé, le ou les tiers acquerraient plus de cinquante (50) % des parts sociales émises par la Société (la «Cession de Contrôle»), la ou les Associés concernés devront, sous peine de devoir renoncer à la cession, obtenir du (ou de l'un des) tiers qu'il fasse une offre (Offre de Sortie Conjointe) aux autres associés afin d'acquérir toutes les parts sociales détenues par elles pour un prix par part égal au prix par part devant être payée par le ou les tiers lors de la Cession de Contrôle envisagée (le "Prix de Cession de Contrôle").

L'Offre de Sortie Conjointe du ou des tiers devra être adressée par la ou les associé(s) envisageant la Cession de Contrôle aux autres associés au moyen d'une notification écrite (la «Notification d'Offre de Sortie Conjointe»), au moins 30 (trente) jours avant la date prévue pour la Cession de Contrôle, qui devra contenir les informations suivantes:

- informations sur le(s) tiers: nom, prénom, profession, nationalité et domicile, (si personne physique), dénomination sociale, siège social, numéro de RCS, activité (si personne morale);
- nombre de parts sociales dont le transfert est envisagé dans le cadre de la Cession de Contrôle;
- Prix de Cession de Contrôle par part sociale proposé par les tiers et qui se fera en espèces et sera égal au prix par action convenu avec les tiers pour la Cession de Contrôle.
- autres conditions de l'Offre de Sortie Conjointe (date de paiement du Prix de Cession de Contrôle et autres conditions éventuelles relatives au paiement du Prix de Cession de Contrôle).

Chaque Associé Notifié aura le droit d'exiger le transfert de ses parts au(x) tiers dans les conditions ci-dessous (le «Droit de Sortie Conjointe»).

A peine de déchéance du Droit de Sortie Conjointe, chaque Associé Notifié souhaitant exercer son Droit de Sortie Conjointe (l' «Associé Sortant») devra, dans un délai de dix (10) jours suivant la réception de la Notification d'Offre de Sortie Conjointe, notifier à l'/ aux associé(s) cédant(s) sa décision d'exercer son Droit de Sortie Conjointe, avec indication du nombre de parts qu'il détient (la «Décision de Sortie Conjointe»). Une copie de la Décision de Sortie Conjointe sera envoyée à la Société pour information. Une Copie de la Décision de Sortie Conjointe sera communiquée par le/les associé(s) cédant(s) au(x) tiers. Une copie des Décisions de Sortie Conjointe sera communiquée par la Société à tout autre associé qui en fait la demande.

Le Droit de Sortie Conjointe ne pourra être exercé par un Associé Notifié que pour la totalité des parts qu'il détient à cette date.

En cas de notification d'une Décision de Sortie Conjointe, le transfert des parts de l'Associé Sortant aura lieu à la date et aux conditions de l'Offre de Sortie Conjointe. Si pour une raison quelconque la Cession de Contrôle ne devient pas effective, le transfert des parts des Associés Sortants ne prendra pas effet.

Le Droit de Prémption ne s'applique pas en cas de transfert de parts sociales fait dans le cadre d'une Cession de Contrôle et pour les transferts effectués dans le cadre du Droit de Sortie Conjointe.

#### **Art. 15.** Sortie forcée en cas de Cession du Capital (drag along)

Si des associés détenant plus de soixante dix (70)% des parts sociales souhaitent donner suite à une opportunité de transférer la totalité du capital de la Société à un ou plusieurs tiers (la «Cession de Capital»), les associés envisageant la Cession de Capital (les «Associés Majoritaires»), agissant d'un commun accord, pourront requérir des autres associés (les «Autres Associés») qu'ils transfèrent l'intégralité de leurs parts au(x) tiers aux conditions qui auront été convenues avec ce ou ces tiers pour la Cession du Capital (Obligation de Sortie Forcée).

Les Associés Majoritaires pourront exercer l'Obligation de Sortie Forcée en adressant à tous les Autres Associés, avec copie à la Société, une notification écrite à cet effet (la «Notification de Sortie Forcée»), signée par l'ensemble des Associés Majoritaires, au moins 30 (trente) jours avant la date prévue pour la Cession de Capital envisagée et qui devra contenir les informations suivantes:

- informations sur le(s) tiers: nom, prénom, profession, nationalité et domicile (si personne physique), dénomination sociale, siège social, numéro de RCS, activité (si personne morale);
- prix par part sociale (le «Prix de Cession du Capital»);
- date de la Cession de Capital envisagée; et
- autres conditions convenues avec le tiers pour la Cession de Capital (date de paiement du prix et autres conditions éventuelles relatives au paiement du prix). Les conditions de la Cession du Capital, en particulier le Prix de Cession du Capital, doivent être «bonafide».

En cas de Notification de Sortie Forcée, le transfert des parts sociales des Autres Associés aura lieu à la date et aux conditions prévues pour la Cession de Capital et figurant dans la Notification de Sortie Forcée.

Le Droit de Prémption et le Droit de Sortie Conjointe ne s'appliquent pas en cas de transfert de parts sociales en cas de Cession du Capital et faits en application de l'Obligation de Sortie Forcée.

#### **Art. 16.** La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, sous condition de proposer ce rachat à chaque associé de même classe en proportion de leur pourcentage de participation dans le capital social ou dans la classe de parts sociales concernée.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

### Gérance

**Art. 17.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance, qui sera composé de (i) un ou plusieurs gérant(s) de classe A (un «Gérant de Classe A») et (ii) un ou plusieurs gérant(s) de classe B (un «Gérant de Classe B»). Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Les Gérants de Classe A sont nommés par l'assemblée générale des associés dans les conditions suivantes:

- Un (1) Gérant de Classe A sera désigné parmi une liste qui sera proposée par Lux 11;
- Un (1) Gérant de Classe A sera désigné parmi une liste qui sera proposée par Dafmex;
- Un (1) Gérant de Classe A sera désigné parmi une liste qui sera proposée par Golelux;
- Un (1) Gérant de Classe A sera désigné parmi une liste qui sera proposée par Caspad;

Les Gérants de classe B sont nommés par l'assemblée générale des associés parmi la liste proposée par les associés.

La rémunération des gérants est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas), fixe également la durée des mandats du / des gérant(s) et si plusieurs gérants ont été nommés, leur qualité en tant que Gérant de Classe A ou Gérant de Classe B.

Le(s) gérant(s) peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Dans le cas où un gérant cesse son mandat pour raison quelconque, un nouveau gérant de la même classe sera nommé dans les mêmes conditions mentionnées ci-dessus, pour la durée restante du mandat du gérant sortant par une résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix exprimées, ou de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de tout Gérant de Classe A et la signature de tout Gérant de Classe B.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le seul gérant (selon le cas) détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 18.** En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi les Gérants de Classe A un président qui en cas d'égalité de voix, n'aura pas de voix prépondérante. Le président pourra présider toutes les assemblées des conseils de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette occasion. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins deux (2) jours ouvrables avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Tout gérant peut représenter un ou plusieurs gérants de toute classe.

Les gérants du conseil de gérance peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, à condition qu'à aucun moment une majorité des gérants participant à la réunion ne soit localisée dans le même pays étranger.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité des gérants est présente ou représentée, y compris au moins (i) quatre (4) Gérants de Classe A et (ii) un (1) Gérant de Classe B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés, comprenant au moins trois (3) Gérants de Classe A, à l'exception des décisions suivantes qui devront faire l'objet d'une approbation d'au moins cinq (5) gérants dont au moins quatre (4) Gérants de Classe A présents ou dûment représentés:

- décision ou proposition à l'Assemblée Générale liée à l'émission de Parts sociales et à la modification des droits et obligations attachés au Parts sociales, et plus généralement l'émission de toute valeur mobilière représentative ou non du capital social de la Société;
- décision ou proposition à l'Assemblée Générale de modification du capital de la Société notamment: réduction, amortissement, rachat d'Actions, modification de la valeur nominale des Actions, division ou regroupement d'Actions, création de catégories d'Actions ou modification des droits attachés aux Actions;
- décision ou proposition à l'Assemblée Générale de distribution de dividendes (y compris acomptes sur dividendes) ou autres distributions aux actionnaires ou d'affectation de réserves au capital ou à tout autre poste (y compris toute prime d'émission);
- proposition à l'Assemblée Générale de modifier les statuts, de modifier l'objet social ou de procéder à une fusion, scission (partielle ou non) liquidation ou dissolution de la Société;
- mise en place de tout prêt ou emprunt (y compris obligataire), facilités de crédit, et plus généralement engagement ou cautionnement, aval, garantie, ou affectation des actifs de la société en sûreté;
- décision ou proposition de confier tout mandat ou mission à une banque ou une autre personne en vue de la cession de la Société;
- décision d'initier ou de mettre fin à un litige dont l'enjeu est supérieur à EUR 100.000;
- acquisition ou cession de toute participation détenue dans le capital de toute société, association ou entité quelle qu'elle soit, entreprise ou des actifs immobiliers, à l'exception de l'investissement initial qui sera effectué dans un partenariat allemand, déjà approuvé par les fondateurs de la Société car c'est l'objet principal pour lequel la Société a été constituée et cet investissement sera réalisé dans le courant du mois de mai ou du mois de juin 2013 ou dès que possible après; et
- pouvoir ad hoc consenti à un non-gérant pour acter tout transfert de propriété pour le compte de la Société.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par deux gérants.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire télécopie, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

**Art. 19.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

#### **Assemblée générale des associés**

**Art. 20.** En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle au Luxembourg est tenue dans les six mois de la clôture du dernier exercice

social. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans le Grand-duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixés dans la convocation à l'assemblée.

**Art. 21.** Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés, à la première et aux convocations suivantes, ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Toutes décisions relatives à l'une des matières suivantes devra faire l'objet d'une approbation des associés représentant soixante-dix pourcents (70%) du capital (étant entendu que pour les changements dans les statuts, une majorité du nombre d'associés représentant au moins trois quarts des droits de vote sera requise):

- déclaration et paiement de dividendes (y compris acomptes sur dividendes) ou autres distributions aux associés ou affectation de réserves au capital ou à tout autre poste (y compris toute prime d'émission)
- toute modification des statuts de la société, y compris (i) toute émission de parts sociales nouvelles ou d'autres instruments financiers et toute modification dans les droits et obligations attachés aux parts sociales, à condition que ces résolutions soient de la compétence des assemblées générales conformément aux dispositions de la loi et; (ii) toute résolution visant à modifier le capital social de la Société, notamment par voie de réduction, amortissement, rachat d'actions, modification de la valeur nominale des parts sociales, division ou regroupement des parts sociales, création de catégories de parts sociales ou modification des droits attachés aux parts sociales;
- tout changement dans l'objet social de la Société;
- fusion, scission (partielle ou non), liquidation ou dissolution de la Société;
- modification de la dénomination sociale ou de la forme sociale de la Société; et
- pouvoir ad hoc consenti à un non-gérant pour acter tout transfert de propriété pour le compte de la Société.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 22.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 23.** Chaque année, à partir du 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, des commissaires (s'il en existe) et des associés envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

**Art. 24.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

### Surveillance de la société

**Art. 25.** Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant leur nomination relative à l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle suivante relative à l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'Article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

### Dividendes - Réserves

**Art. 26.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de 10 %.

Les associés, à la majorité prévue par la Loi ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 27.** Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

### Emission de titres - Anti-dilution

**Art. 28.** Si la Société envisage d'émettre des Parts sociales au profit d'un ou plusieurs Tiers (l'«Emission de Parts sociales»), elle adressera à tous les Associés une notification (la «Notification Anti-Dilution») qui devra contenir les informations suivantes:

- caractéristiques et conditions de l'Emission de Parts sociales envisagée, et notamment type de parts concernées;
- informations sur le(s) Tiers intéressés à souscrire tout ou partie des Parts sociales: nom, prénom, profession, nationalité et domicile, (si personne physique), dénomination sociale, siège social, numéro de RCS (si personne morale);
- nombre d'Actions que le(s) Tiers souhaite(nt) souscrire (les «Parts sociales Des Tiers»);
- prix de souscription par Part sociale (le «Prix de Souscription»);
- date envisagée de l'Emission des Parts sociales; et
- délai imparti pour la souscription des Parts sociales.

Les Associés auront la possibilité, mais non l'obligation, de souscrire à des Parts sociales de la Société, qui seront émises en plus des Parts sociales Des Tiers (le «Droit de Souscription»).

Le nombre maximum de Parts sociales qu'un Associé pourra souscrire en vertu du Droit de Souscription sera proportionnel au nombre total de Parts sociales détenues par cet Associé par rapport à l'ensemble des Parts sociales émises par la Société lors de la Notification Anti-Dilution. Il est précisé que si le nombre de parts sociales qu'un associé aura le droit de souscrire s'élève à un montant total avec un nombre fractionnaire inférieur ou égal à 0,5 inclus, il doit être arrondi au montant total le moins important de parts sociales et si le nombre de parts sociales qu'un associé aura le droit de souscrire s'élève à un montant total avec un nombre fractionnaire supérieur à 0,5, il doit être arrondi au montant total le plus important des parts sociales.

Un Associé souhaitant exercer son Droit de Souscription devra, dans le délai de cinq (5) Jours Ouvrables suivant la Notification Anti-Dilution, notifier à la Société sa décision d'exercer son Droit de Souscription, avec indication du nombre d'Actions qu'elle souhaite souscrire (la «Décision de Souscrire»). Une copie de la Décision de Souscrire sera communiquée par la Société à tout Associé qui en fait la demande.

Lors de l'Emission de Parts sociales, il sera émis un nombre de Parts sociales égal au nombre d'e Parts sociales Des Tiers augmenté du nombre de Parts sociales faisant l'objet des Décisions de Souscrire éventuellement notifiées par les Associés.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 29.** L'assemblée générale des associés, statuant sous les conditions requises pour la modification des statuts peut décider la dissolution anticipée de la Société.

**Art. 30.** L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés représentant les trois quarts du capital social, devra nommer un ou plusieurs liquidateur(s) personne(s) physique ou morale et déterminer les mesures de liquidation, les pouvoirs des liquidateurs ainsi que leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

#### **Loi applicable**

**Art. 31.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

#### *Dispositions transitoires*

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2013.

#### *Libération - Apports*

Les parties comparantes déclarent par la présente souscrire aux 7.790.000 (sept millions sept cent quatre vingt dix mille) parts sociales comme suit:

- Lux 11 S.à.r.l., ci-prénommée, souscrit à 2.335.000 (deux millions trois cent trente cinq mille) parts sociales.
- Dafmex S.à.r.l. ci-prénommée, souscrit à 2.335.000 (deux millions trois cent trente cinq mille) parts sociales.
- Golelux S.à r.l. ci-prénommée, soucrit à 2.335.000 (deux millions trois cent trente cinq mille) parts sociales.
- Caspad S.à.r.l. ci-prénommée, souscrit à 785.000 (sept cent quatre vingt cinq mille) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par apport en numéraire, de sorte que le montant de EUR 7.790.000 (sept millions sept cent quatre-vingt-dix mille Euros) est à la disposition de la société.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ quatre mille euros (EUR 4,000.-).

#### *Résolution des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés Gérants de Classe A:

- Stefan Franz Anton Hromatka, demeurant à calle Cordillera Himalaya 150, Col. Cumbres del Campestre, 37128 León Guanajuato, Mexique;
- Roberto Francisco Plasencia Torres, demeurant à Roble 204 Col. Club Campestre, 37120 León Guanajuato, Mexique;
- Agustin Gonzalez Campillo, demeurant à Alamo 301, Villas del Club Camp, 37120 León, Guanajuato, Mexique; et
- David Cashat Padilla, residing at Villa de Guadalupe 202 Campestre, 37129 León Guanajuato, Mexique.

Les Gérants de Classe A sont nommés pour une durée indéterminée.

2) Sont nommés Gérants de Classe B:

- Habiba Boughaba, ayant une adresse professionnelle au 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg; et
- Renaud Labye, ayant une adresse professionnelle au 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Les Gérants de Classe B sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 17, la Société est engagée par son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de tout Gérant de Classe A et la signature d'un Gérant de Classe B

3) Le siège social de la Société est établi au 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires, ils ont signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 juin 2013. Relation: EAC/2013/7840. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013104175/923.

(130126887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

---

**Futuralux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 152.499.

---

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013104160/9.

(130126092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

---

**Green Mustang S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 151.075.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013104198/9.

(130126282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

---

**TEMTEX S. A. & Cie. Gendrich Invest S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 145.957.

---

*Gesellschafterbeschluss im Umlaufverfahren*

Die Gesellschafter der TEMTEX S.A. & Cie. Gendrich Invest S.e.c.s. mit dem Sitz in 05 rue Bachergaass, L-5444 Schengen, eingetragen im Handelsregister unter B145957 sind

1. INNCONA Management S.ar.l., mit dem Sitz in L-5444 Schengen, 05 rue Baachergaass eingetragen im Handelsregister B 128812,

2. TEMTEX Management S. A. mit dem Sitz in L-5444 Schengen, rue Baachergaass, eingetragen im Handelsregister B 129851, die beiden vorgenannten Gesellschaften als persönlich haftende Gesellschafter und die TEMTEX Management S. A. als alleinige geschäftsführende Gesellschafterin sowie

3. Herr Ulf Gendrich, wohnhaft in Blohmstraße 24, D-12307 Berlin, als alleiniger Kommanditist.

Dies vorausgeschickt, beschließen die Gesellschafter Folgendes:

A. Die Gesellschaft wurde am 18.06.2007 mit einem Stammkapital von 150.100 € gegründet.

B. Die Gesellschaft wird rückwirkend zum 31.12.2009 aufgelöst.

Der alleinige Kommanditist, Herr Ulf Gendrich, kündigt hiermit die Gesellschaft zum 31.12.2009. Die Gesellschaft wird rückwirkend auf den 31.12.2009 liquidiert.

C. Zum Liquidator wird die TEMTEX Management S. A., vertreten durch den Geschäftsführer Dipl. Volkswirt Joachim Grote, bestellt.

Sämtliche Beschlüsse wurden mit den Stimmen des Gesellschafters Herr Ulf Gendrich und damit mit einer Mehrheit von 100% minus einer Stimme gefasst.

Berlin, den 15.12.2012.

Ulf Gendrich

Kommanditist

Schengen, am 15.12.2012.

Für die TEMTEX Management S.A.

Dipl. Volkswirt J. Grote

Référence de publication: 2013105540/31.

(130128105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

---

**TEMTEX S. A. & Cie. Gendrich Invest S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 145.957.

**AUFLÖSUNG**

*Gesellschafterbeschluss im Umlaufverfahren*

Die Gesellschafter der Temtex S.A. & Cie. Gendrich Invest S.e.c.s. mit dem Sitz in 05 rue Bachergaass, L-5444 Schengen, eingetragen im Handelsregister unter B145957 sind

1. INNCONA Management S.ar.l., mit dem Sitz in L-5444 Schengen, 05 rue Baachergaass eingetragen im Handelsregister B 128812,

2. TEMTEX Management S. A. mit dem Sitz in L-5444 Schengen, rue Baachergaass, eingetragen im Handelsregister B 129851, die beiden vorgenannten Gesellschaften als persönlich haftende Gesellschafter und die TEMTEX Management S. A. als alleinige geschäftsführende Gesellschafterin sowie

3. Herr Ulf Gendrich, wohnhaft in Blohmstraße 24, D-12307 Berlin, als alleiniger Kommanditist.

Dies vorausgeschickt, beschließen die Gesellschafter Folgendes:

A. Die Liquidation der Gesellschaft zum 31.12.2009 ist beendet.

Die Liquidation der Gesellschaft ist beendet. Die Gesellschaft wurde aufgelöst.

B. Hinterlegung der Geschäftsbücher

Die Geschäftsbücher der Gesellschaft werden beim Steuerbüro BSP Steuerberatung UG, Roonstraße 20, D-56068 Koblenz hinterlegt.

Sämtliche Beschlüsse wurden mit den Stimmen des Gesellschafters Herr Ulf Gendrich und damit mit einer Mehrheit von 100% minus einer Stimme gefasst.

Schengen, am 05.12.2012.

Ulf Gendrich

*Kommanditist*

Schengen, am 05.12.2012.

*Für die TEMTEX Management S.A.*

Dipl. Volkswirt J. Grote

Référence de publication: 2013105541/31.

(130128108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

**Editions Phi, Société Anonyme.**

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 44, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 86.723.

*Extrait de l'Assemblée générale ordinaire tenue à L-4050 Esch-sur-Alzette, 44 rue du Canal le 10 juin 2013 à 10.30 heures*

Bureau

La séance est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Alvin Sold.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Roland Kayser.

L'Assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Danièle Fonck présente et acceptante et Monsieur Olivier Patarini présent et acceptant.

Le bureau ainsi constitué dresse et clôture la liste de présence.

*Résolution*

*5<sup>ème</sup> résolution:*

L'Assemblée générale renomme aux fonctions de Commissaire Editpress Luxembourg S.A. inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B5407 et ayant son siège social à L-4050 Esch-sur-Alzette, 44, rue du Canal, pour 1 an.

Résolution extraite et conforme au Procès-verbal de l'Assemblée générale.

Esch-sur-Alzette, le 19 juillet 2013.

Roland Kayser

*Administrateur*

Référence de publication: 2013105527/23.

(130128370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

**TEMTEX S. A. & Cie. Klaus Richter Investition S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 146.253.

—  
*Gesellschafterbeschluss im Umlaufverfahren*

Die Gesellschafter der TEMTEX S.A. & Cie. Klaus Richter Investition S.e.c.s. mit dem Sitz in 05 rue Bachergaass, L-5444 Schengen, eingetragen im Handelsregister unter B146253 sind

1. INNCONA Management S.ar.l., mit dem Sitz in L-5444 Schengen, 05 rue Baachergaass eingetragen im Handelsregister 128812,

2. TEMTEX Management S. A. mit dem Sitz in L-5444 Schengen, rue Baachergaass, eingetragen im Handelsregister B 129851, die beiden vorgenannten Gesellschaften als persönlich haftende Gesellschafter und die TEMTEX Management S. A. als alleinige geschäftsführende Gesellschafterin sowie

3. Herr Klaus Richter, wohnhaft in Berliner Str. 65, D-10713 Berlin, als alleiniger Kommanditist.

Dies vorausgeschickt, beschließen die Gesellschafter Folgendes:

A. Die Gesellschaft wurde am 27.06.2007 mit einem Stammkapital von 175.100 € gegründet.

B. Die Gesellschaft wird rückwirkend zum 31.12.2009 aufgelöst.

Der alleinige Kommanditist, Herr Klaus Richter, kündigt hiermit die Gesellschaft zum 31.12.2009. Die Gesellschaft wird rückwirkend auf den 31.12.2009 liquidiert.

C. Zum Liquidator wird die TEMTEX Management S. A., vertreten durch den Geschäftsführer Dipl. Volkswirt Joachim Grote, bestellt.

Sämtliche Beschlüsse wurden mit den Stimmen des Gesellschafters Herr Klaus Richter und damit mit einer Mehrheit von 100% minus einer Stimme gefasst.

Berlin, den 15.12.2012.

Klaus Richter

*Kommanditist*

Schengen, am 15.12.2012.

*Für die TEMTEX Management S.A.*

Dipl. Volkswirt J. Grote

Référence de publication: 2013105542/31.

(130128127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

**Iron Ore Lux, Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 155.320.

—  
Conformément à l'article 3 (1) de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, ATC Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 27 septembre 2010 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

- *Société domiciliée:*

Iron Ore Lux

immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155320,

dont le siège social se situait au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg jusqu'au 20 mai 2012 et faisant l'objet de la présente dénonciation

- *Agent domiciliataire:*

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l. ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

et ce avec effet au 20 mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 juillet 2013.

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l.

Signatures

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2013105995/23.

(130128099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

**Itaú SIF Fund of Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 162.832.

Le Conseil d'Administration a pris note de la démission de Mr. Shee Wah Chang en tant qu'administrateur en date du 24 Avril 2013 et a décidé de coopter Mr. Diego Fernando Fainberg à cette même date avec effet immédiat jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, qui s'est tenue extraordinairement le 17 juillet 2013:

- a ratifié la cooptation de Mr. Diego Fernando Fainberg 707 Av. Eng. Armando de Arruda Pereira, 04344-902, Sao Paulo, Brésil et a renouvelé son mandat pour une période d'un an se terminant lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire se tenant en 2014.

- a décidé de renouveler les mandats d'administrateurs de Mr. Marcelo de Lima Fatio et Mr. Justin Egan pour une période d'un an se terminant lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire se tenant en 2014.

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, Luxembourg, 400, route d'Esch L-1471 Luxembourg, en qualité de Réviseur, pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en 2014.

*Pour ITAU SIF FUND OF FUNDS*

Société d'Investissement à Capital Variable - Fond d'investissement spécialisé

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013106025/23.

(130128706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

**21st Century Fox Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. News Luxembourg Finance S.à r.l.).**

**Capital social: GBP 20.164,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.391.

In the year two thousand and thirteen, on the fourth day of the month of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of News Luxembourg Finance S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 136.391 incorporated on 11 January 2008 by deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 683 of 19 March 2008 (the "Mémorial").

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 21 September 2012 published in the Mémorial of 30 October 2012, number 2669.

The Meeting was presided by Me Magdalena Staniczek, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Me Namik Ramic, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them is shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all twenty thousand one hundred and sixty four (20,164) shares in issue in the Company were represented at the Meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the Meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

2. The agenda of the Meeting is as follows:

- Change of the name of the Company into "21<sup>st</sup> Century Fox Luxembourg Finance S.à r.l."; consequential amendment of article 1 of the articles of association of the Company as follows:

" **Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "21<sup>st</sup> Century Fox Luxembourg Finance S.à r.l." (the "Company") is formed by the initial shareholder and all persons who will become shareholders thereafter. The Company is governed by these articles of association and the relevant legislation."

After deliberation the Meeting unanimously took the following resolution:

*Sole resolution*

The Meeting resolved to change the name of the Company to "21<sup>st</sup> Century Fox Luxembourg Finance S.à r.l." and to amend article 1 of the articles as set forth in the Agenda.

There being no further item on the agenda the Meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of discrepancies between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le quatrième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés (l'«Assemblée») de News Luxembourg Finance S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 136.391, constituée le 11 janvier 2008 suivant acte reçu de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 683 du 19 mars 2008 (le «Mémorial»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du le 21 septembre 2012, publié au Mémorial du 30 octobre 2012, numéro 2669.

L'assemblée a été présidée par Me Magdalena Staniczek, maître en droit, résidant à Luxembourg.

A été nommé secrétaire et scrutateur Me Namik Ramic, maître en droit, résidant à Luxembourg.

La présidente a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence signée par les mandataires, la présidente, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste sera annexée au présent acte afin d'être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Il appert de ladite liste de présence que la totalité des vingt mille cent soixante-quatre (20.164) parts sociales émises de la Société étaient représentées à l'Assemblée et les associés de la Société ont déclaré avoir pris connaissance de l'ordre du jour au préalable, de sorte que l'Assemblée était valablement constituée et pouvait valablement prendre des décisions sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- Changement de la dénomination de la Société en «21<sup>st</sup> Century Fox Luxembourg Finance S.à r.l.»; modification en conséquence de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par l'actionnaire initial et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «21<sup>st</sup> Century Fox Luxembourg Finance S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Après délibération, l'Assemblée a pris les décisions suivantes à l'unanimité:

*Résolution unique*

L'Assemblée a décidé de changer la dénomination de la Société en «21<sup>st</sup> Century Fox Luxembourg Finance S.à r.l.» et de modifier l'article premier des statuts tels qu'ils figurent à l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties aux présentes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, les membres du Bureau et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: M. STANICZEK, N. RAMIC et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juillet 2013. Relation: LAC/2013/32773. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Référence de publication: 2013104406/85.

(130127089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

**Morrison Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 116.264.

Le bilan et annexes pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013104398/10.

(130127037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

**Pacific Procurement Services (PPS), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37C, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 178.885.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of July.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Pacific Rubiales International Holdings, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 171438, here represented by Mr. Olivier Harles, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 19 July 2013.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of association of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered Office**

**Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Pacific Procurement Services (PPS), S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may borrow in any form and may issue any kind of notes, bonds and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law.

An additional purpose of the Company is to serve, as the case may be through any of its branches, as a procurement company for entities that belong to the same group of companies as the Company as well as to third parties; for such purpose, the Company may purchase and store goods of any nature (including, without limitation, the purchase and sale of machinery, supplies or other inventory relating to the production, exploration and transportation of oil and gas as well as the provision of international logistics services and storage related to such goods) and subsequently sell or transfer them to other group entities or to third parties.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

### **B. Share Capital - Shares**

**Art. 5.** The Company's share capital is set at one hundred thousand US dollars (USD 100,000.-) represented by one hundred thousand (100,000) shares with a par value of one US dollar (USD 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

**Art. 6.** The share capital may be modified at any time by approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least in accordance with the provisions of the Law.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 7.** The Company will recognize only one holder per share. Joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 8.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by shareholders representing three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the owners of shares representing three quarters of the rights of the survivors, subject to and in accordance with the Law. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

**Art. 9.** The death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency of any of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

### **C. Management**

**Art. 10.** The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders. In the case of several managers, the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, may decide that they shall be named "Manager A" or "Manager B".

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the joint signature of any Manager A together with any Manager B and by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorization.

**Art. 11.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and, as the case may be, a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by facsimile, e-mail

or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing each person taking part in the meeting (i) to hear the other participating managers and (ii) to address each of the other participating managers simultaneously. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held in this way shall be deemed to take place at the place where the largest group of managers is assembled or, if no such group is readily identifiable, at the place from where the chairman of the meeting participates at the start of the meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least one Manager A and one Manager B are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting, provided that at least one Manager A and one Manager B vote in favour of such decision; in the case of equality of votes, no manager, including without limitation the chairman, shall have a casting vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 12.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers. There shall be given to each manager the minutes of every meeting of the board of managers as soon as reasonably practicable.

**Art. 13.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 14.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 15.** The manager or, in case of several managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of association.

#### **D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 16.** Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 17.** The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 18.** In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 19.** The Company's financial year commences on 1<sup>st</sup> January and ends on 31<sup>st</sup> December of the same year.

**Art. 20.** Each year on 31<sup>st</sup> December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21.** Each year, five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 23.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

##### *Subscription and payment*

All of the one hundred thousand (100,000) shares have been subscribed and paid up by Pacific Rubiales International Holdings, S.à r.l., prenamed.

All the shares subscribed are fully paid-up in cash so that the amount of one hundred thousand US dollars (USD 100,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

##### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on 31<sup>st</sup> December 2013.

##### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand euro.

##### *Resolutions of the Sole Shareholder*

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and considering itself as fully convened, has thereupon passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 37C, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
2. The following persons are appointed managers of the Company for an unlimited period:
  - Mr. Laureano Jan Siegmund Vallenilla, born on 3 February 1967 in Paris, France having his professional address at Carrera 11A No. 94-45 Torre OXO, Piso 9, Bogotá D.C., Colombia, as Manager A;
  - Mr. Michel Raffoul, private employee, born on 9 November 1951 in Accra, Ghana, residing at 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg as Manager B; and
  - Ms. Anne-Catherine Grave, private employee, born on 23 July 1974 in Comines, France, having her professional address at 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, as Manager B.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Pacific Rubiales International Holdings, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 171438,

ici représentée par Monsieur Olivier Harles, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 19 juillet 2013.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

## A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe conformément aux présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Pacific Procurement Services (PPS), S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portfolio.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter sous toute forme et émettre des titres obligataires, des obligations garanties, des lettres de change ainsi que généralement toute sorte de titres de participation, d'obligations et/ou d'obligations hybrides conformément au droit luxembourgeois.

Un autre objet de la Société est de servir, le cas échéant par le biais d'une de ses succursales, comme société d'achat pour des entités qui appartiennent au même groupe de sociétés que la Société ainsi que pour des tiers; dans ce but, la Société peut acheter et entreposer des biens de toute nature (y compris et sans restrictions, procéder à l'acquisition et la vente de machines, de stocks ou d'autres éléments d'inventaires liés à la production, l'exploration et le transport de pétrole et de gaz ainsi que la fourniture de services internationaux de logistique et de stockage liés à de tels biens) et par la suite les vendre ou les transférer à d'autres entités du groupe ou à des tiers.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre ce siège social et des personnes à l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

## B. Capital social - Parts sociales

**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à cent mille dollars américains (USD 100.000) représenté par cent mille (100.000) parts sociales d'une valeur d'un dollar américain (USD 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social conformément aux dispositions de la Loi.

La Société peut racheter ses propres parts conformément aux dispositions de la Loi.

**Art. 7.** La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part sociale. Des copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux associés survivants sujet à et conformément aux dispositions de la Loi. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

La Société peut avoir un ou plusieurs associés avec un nombre maximal de quarante (40) sauf dispositions légales contraires.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des associés ne saurait entraîner la dissolution de la Société.

### C. Gérance

**Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, l'associé unique ou, le cas échéant, les associés, peuvent décider de les appeler "Gérant A" ou "Gérant B".

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, qui fixent la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B et par la signature de tout représentant dûment mandaté dans les limites de son mandat.

**Art. 11.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et, le cas échéant, un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent (i) s'entendre les unes les autres et (ii) s'adresser les unes aux autres simultanément. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion ainsi tenue sera censée avoir eu lieu à l'endroit où le plus grand nombre de gérants étaient réunis ou, si un tel groupe ne peut être identifié, à l'endroit où se trouve le président du conseil en début de réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins un Gérant A et un Gérant B sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion pourvu qu'au moins un Gérant A et un Gérant B vote en faveur d'une telle décision; en cas d'égalité de votes, aucun gérant, en ce compris notamment le président, n'aura de voix prépondérante.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire, l'ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 12.** Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance. Il sera donné à chacun des gérants les procès-verbaux de chaque réunion du conseil de gérance dès que la chose sera matériellement possible.

**Art. 13.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 14.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle par rapport aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Le gérant ou lorsqu'il y a plusieurs gérants le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

**Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 17.** L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toute autre modification des statuts nécessite l'accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 18.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi. Dans ce cas, toute référence dans les présentes à «l'assemblée générale des associés» devra être interprétée comme désignant l'associé unique, selon le contexte et selon le cas, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

#### E. Année sociale - Bilan - Répartition

**Art. 19.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 20.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication de la valeur de l'actif et du passif de la Société. Chaque associé peut prendre communication au siège social de cet inventaire et du bilan.

**Art. 21.** Chaque année, cinq pour cent (5%) sont prélevés sur le bénéfice net pour la constitution d'une réserve jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

#### G. Dissolution - Liquidation

**Art. 22.** En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement des dettes de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement des dettes sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues par eux dans la Société.

**Art. 23.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la Loi.

##### *Souscription et libération*

Pacific Rubiales International Holdings, S.à r.l., prénommée, a souscrit et payé toutes les cent mille parts sociales.

Toutes les parts sociales souscrites ont été entièrement payées en numéraire et la somme de cent mille dollars américains (USD 100.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

##### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

##### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à deux mille euros.

##### *Résolutions de l'associée unique*

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et se considérant dûment convoqué, a par la suite pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 37C, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Laureano Jan Siegmund Vallenilla, né le 3 février 1967 à Paris, France, ayant son adresse professionnelle à Carrera 11A No. 94-45 Torre OXO, Piso 9, Bogota D.C., Colombie, en tant que Gérant A;

- Monsieur Michel Raffoul, employé privé, né le 9 novembre 1951 à Accra, Ghana, ayant son adresse professionnelle au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que Gérant B; et

- Madame Anne-Catherine Grave, employée privée, née le 23 juillet 1974 à Comines, France, ayant son adresse professionnelle au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que Gérant B;

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, le mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. HARLES, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9697. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013104442/368.

(130126981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

---

**Bezons Jaures (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 105.393.

---

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013098678/10.

(130119985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

---

**Bgold et Westfield, S.e.n.c., Société en nom collectif.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.593.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2013098680/11.

(130119606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

---

**BIGPOINT Sàrl and Co, SCS, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 167.809.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098681/10.

(130119618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

---

**Blummebuttek Manou s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9046 Ettelbruck, 13, rue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 102.442.

---

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013098686/9.

(130120015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

---

**BGK Industrie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 16, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 123.730.

---

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2012.  
 Pour la société  
 FIDUCIAIRE ACCURA S.A.  
 Experts comptables et fiscaux  
 Signature

Référence de publication: 2013098679/14.

(130120619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

---

**BR.E.F.I.-Brasil European Finance Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 114.998.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 12 juillet 2013, les mandats des Administrateurs VALON S.A. société anonyme, représentée par Monsieur Cédric JAUQUET représentant permanent, LANNAGE S.A. société anonyme, représentée par Monsieur Yves BIEWER représentant permanent et KOFFOUR S.A., société anonyme, représentée par Monsieur Guy BAUMANN représentant permanent ainsi que celui du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, ont été renouvelés pour une durée d'un an, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Pour: BR.E.F.I. - BRASIL EUROPEAN FINANCE INVESTMENT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Cindy Szabo

Référence de publication: 2013098688/19.

(130120202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

---

**Breteuil Strategies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 100.652.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098689/10.

(130120146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

---

**Dreamtower Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 137.877.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013098780/9.

(130120285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

---

**International Paper Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 90.703.

*Rectificatif des comptes annuels se terminant au 31 décembre 2011, enregistrés à Luxembourg – Sociétés, le 23 juillet 2012  
 référence L120127155*

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.  
International Paper Investments (Luxembourg) S.à r.l.  
Manacor (Luxembourg) S.A.  
Gérant A

Référence de publication: 2013099891/16.

(130121283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

---

**Carolus Investment Corporation S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 16.100.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013098713/11.

(130120608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

---

**Carp's little Corner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 146.993.

---

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2013098714/10.

(130119615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

---

**Colada HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.504,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 159.678.

---

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Colada Holdco S.à r.l.*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013098721/11.

(130119796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

---

**Colada LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.937.

---

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Colada Luxco S.à r.l.*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013098722/11.

(130119795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

---

**Columbus III Ventures Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 137.371.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2013.  
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013098723/11.

(130119941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

---

**Curzon Capital Partners II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 400.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 109.746.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098726/10.

(130119920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

---

**Caudalie International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 104.200.

Le Bilan au 30.06.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013098730/10.

(130119628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

---

**CBS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 431.352,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 150.517.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098731/10.

(130119868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

---

**CCP Acquisition I - End S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 136.795.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Phill Williams  
Gérant

Référence de publication: 2013098732/12.

(130120495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

---

**CCP Acquisition II - End S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Phill Williams

Gérant

Référence de publication: 2013098733/12.

(130120496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

---

**Carpintex SA, Carpets and International Textiles S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 20.816.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 19 mars 2013*

- Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un Président en la personne de Monsieur Edmond MULLER. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2013.

Fait à Luxembourg, le 19 mars 2013.

Certifié sincère et conforme

CARPETS AND INTERNATIONAL TEXTILES S.A. en abrégé CARPINTEX S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013098728/17.

(130120722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

---

**New Street Global Real Estate Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 163.322.

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 28 août 2012:*

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprise agréé sont renouvelés à compter du 27 juillet 2012 jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2013, à savoir:

*Administrateurs*

Pierre DE BACKER - 7, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg;

Evan JANKLOWITZ - 65, Melrose Boulevard, ZA-2100 Johannesburg, Afrique du Sud;

Kundayi MUNZARA - 65, Melrose Boulevard, ZA-2100 Johannesburg, Afrique du Sud.

*Réviseur d'entreprise agréé*

Deloitte Audit S.à r.l. - 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013106186/20.

(130128498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

---

**Cervin Shipping S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 168.858.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 15 juillet 2013, le Conseil a pris les résolutions suivantes:

1. Le Conseil d'Administration accepte avec effet immédiat la démission de Monsieur Jean-Pierre DE WOLF en sa qualité d'administrateur-délégué de la Société.
2. Le Conseil d'Administration nomme avec effet immédiat Monsieur Vincent MULDER, avec adresse professionnelle au 25, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg aux fonctions d'administrateur-délégué, en remplacement de l'administrateur-délégué démissionnaire, qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2016.
3. Les Résolutions précitées seront ratifiées lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013098744/17.

(130120215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

---

**Open Mind Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.  
R.C.S. Luxembourg B 143.850.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 24 juillet 2013 que:

Les mandats des administrateurs suivants jusqu'à l'assemblée qui approuvera le bilan au 31 décembre 2016:

- Monsieur Massimo Longoni, demeurant 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen à L-2526 Luxembourg;
- Monsieur Giovanni Saladino, demeurant au 38, Riva Paradiso CH-6900 Paradiso (Suisse);
- Monsieur Domenico Grassi, demeurant au 48, Via S. Marco, I-20121 Milan (Italie)

L'Assemblée décide en outre de nommer Monsieur Massimo Longoni, à la fonction d'administrateur-délégué et Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'assemblée qui approuvera le bilan au 31 décembre 2016.

Enfin, l'Assemblée décide de renouveler le mandat de commissaire de Monsieur Marcel Stephany, expert-comptable, domicilié professionnellement au 23, Cité Aline Mayrisch L-7268 Bereldange. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui approuvera le bilan au 31 décembre 2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013106207/20.

(130128175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

---

**Dynamic Holding International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 97.972.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés de la Société tenue au siège social le 16 juillet 2013*

1. La démission de Madame Laura Laine, en tant que gérante unique de la Société, a été acceptée avec effet au 15 juin 2013.
2. Madame Ana Dias, employée privée, née le 12 juillet 1968 à Penafiel, Portugal, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, a été nommée en tant que nouvelle gérante unique de la Société, avec effet au 15 juin 2013, pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Dynamic Holding International S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013098782/17.

(130120488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

---